DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Limite de zone	Voie ou passage public à créer
Limite communale	Voie publique à élargir
UB3 Désignation de la zone	Voie publique à élargir ou à modifier (faible élargissement)
Espace boisé classé à conserver ou à créer	Ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
Terrain cultivé à protéger	B3 Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés figurant en annexe du rapport de présentation)
	15m Reculement
	Itinéraire cyclable
	Chemin piéton

maitre d'ouvrage :

Commune de AVENHEIM

Janvier 2009

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

3. Plan de zonage n°3

Modification n°1 approuvée par le conseil municipal le : 23 JAN. 2009 le Maire

bureau d'études : egis aménagement

échelle: 1/2000